

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 21 décembre 2020 à 19 h par visioconférence.

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Morissette, Miguel, président  
Monsieur Trachy, Steve, vice-président

Madame Apold, Pascale  
Madame Fecteau, Marie-Josée  
Madame Gilbert, Isabelle  
Madame Goulet, Virginie  
Madame JD Poulin, Nathalie  
Monsieur Lambert, Claude  
Madame Mathieu, Nancy  
Madame Plante, Mélanie  
Monsieur Poulin Lessard, Jean-Sébastien  
Monsieur Rodrigue, Jean-Christophe  
Monsieur Rodrigue, Julien  
Madame Royer, Lisa  
Monsieur St-Pierre, Bobby  
Madame Veilleux, Sonia

**EST ABSENT :**

**PERMANENCE :** Monsieur Normand Lessard – directeur général  
Monsieur Fabien Giguère – directeur général adjoint  
Madame Suzie Lucas – directrice générale adjointe  
Madame Marie-Ève Dutil – secrétaire générale par intérim

**SONT INVITÉS :**

Madame Catherine Cloutier, protectrice de l'élève

---

**CA-13-12-20 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, monsieur Miguel Morissette, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h 00.

**CA-14-12-20 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été préparé par monsieur Miguel Morissette, président, et monsieur Normand Lessard, directeur général, et rédigé par madame Marie-Ève Dutil, secrétaire générale par intérim;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Pascale Apold, administratrice  
**APPUYÉ** par madame Lisa Royer, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CA-15-12-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil d'administration du délai dans les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que madame Marie-Ève Dutil, secrétaire générale par intérim est donc dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Lambert, administrateur  
**APPUYÉ** par madame Mélanie Plante, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 soit modifié en y apportant trois corrections. Ce document modifié se retrouve dans les archives du Secrétariat général.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CA-16-12-20 RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE**

**CONSIDÉRANT** l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit notamment que le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur a données;

**CONSIDÉRANT** que Madame Catherine Cloutier, protectrice de l'élève, présente le *Rapport des activités de la protectrice de l'élève pour l'année 2019-2020*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Lambert, administrateur  
**APPUYÉ** par madame Marie-Josée Fecteau, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin prenne acte du dépôt du *Rapport des activités de la protectrice de l'élève pour l'année 2019-2020*.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CA-17-12-20 RAPPORT ANNUEL 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin a l'obligation de préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son Plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Normand Lessard, directeur général, a présenté, en séance publique, le rapport annuel 2019-2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Gilbert, administratrice  
**APPUYÉ** par monsieur Steve Trachy, administrateur  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin prenne acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2019-2020.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CA-18-12-20 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES EN DOMMAGE**

**CONSIDÉRANT** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2021-2022, selon les avis reçus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de GT&A inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrats de services;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie JD Poulin, administratrice  
**APPUYÉ** par madame Lisa Royer, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**DE RENOUVELER** l'adhésion du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2021-2022;

**DE MANDATER** la firme GT&A inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme de courtage actuelle en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné;

**DE MANDATER** le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour réaliser le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

**DE S'ENGAGER**, après présentation du rapport d'analyse de la firme GT&A inc., à renouveler avec la firme BFL ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres pour l'ensemble des centres de services scolaires ayant participé au regroupement;

**QUE** le conseil d'administration, à titre de dirigeant de l'organisme public **AUTORISE** l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

**D'AUTORISER** monsieur Normand Lessard, directeur général, à signer tout document découlant de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

## **CA-19-12-20 INFORMATIQUE ÉDUCATIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes dans la poursuite de l'implantation du plan numérique du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les directions du primaire sont en accord avec cette orientation;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de répartition des ressources est en accord avec cette orientation et en fait une recommandation au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme sera prise à même l'enveloppe budgétaire de l'informatique éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme est inférieure à 1 million;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est un développement techno pédagogique important pour nos élèves du primaire;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs enseignants du primaire en ont fait la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Bobby St-Pierre, administrateur

**APPUYÉ** par madame Nancy Mathieu, administratrice

**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** l'on procède à l'achat d'un Chromebook par élève du troisième cycle du primaire.

**Adopté à l'unanimité**

**À 20 h 07, sur proposition de madame Sonia Veilleux, administratrice, appuyée par monsieur Claude Lambert, administrateur, la séance est levée.**

Miguel Morissette, président

Marie-Ève Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs